



# Aide A L'Action Points Permis

Published on AAAPP (<https://www.action-points-permis.com>)

[Accueil](#) > [Stage permis à points](#) > S'inscrire à un stage

---

## S'inscrire à un stage

① **Vous devez attendre 1 an et 1 jour entre les 2 stages.**

② **Vous avez au moins 1 point sur votre permis au moment de l'inscription.**

Si l'infraction fait chuter votre solde de points à zéro, ne réceptionnez pas le courrier (lettre 48SI - en recommandé), qui vous notifie le retrait de vos derniers points. Vous disposez alors d'un délai de 15 jours pour effectuer en urgence votre stage de récupération et conservez votre permis !

Le retrait des points du permis peut être enregistré plusieurs semaines, ou mois, après l'infraction sur le Fichier National du Permis de Conduire.

③ **Vous avez au moins 3 ans de permis.**

Permis probatoires : attendez la réception du courrier (recommandé - lettre 48N) notifiant la perte de vos points sur votre permis. Vous disposez de 4 mois pour effectuer le stage (et récupérer un max. de 4 points).

④ **Vous effectuez votre stage dans la ville ou le département de votre choix.**

⑤ **Vous sélectionnez une date et un prix à votre convenance.**

AAAPP vous assure LE PRIX LE + BAS

---